

La Rochette, le 12 juillet 2021

Madame le Maire, Monsieur le Maire,
des communes adhérentes au SDESM

Affaire suivie par Sandrine Bouquet
☎ 01 82 79 00 75
✉ sandrine.bouquet@sdesm.fr
N/Réf. : PY/GG/SB/A2021-371

Objet : Adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes.

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Vous trouverez en pièces jointes, les copies des délibérations n°2021-07 et n°2021-13 du comité syndical du 3 mars 2021, la délibération n°2021-29 du comité syndical du 2 juin 2021 et la délibération n°2021-42 du comité syndical du 6 juillet 2021 par lesquelles sont entérinées les adhésions des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes.

Conformément à l'article L5211-18 du code général des collectivités territoriales, vous disposez d'un délai de trois mois à compter de la notification de ces présentes délibérations pour que votre conseil municipal se prononce sur l'adhésion de ces communes au SDESM.

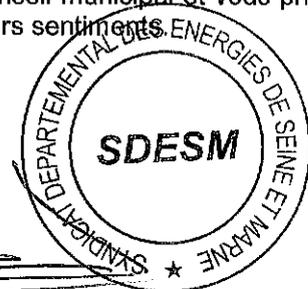
A cette fin, vous trouverez, en pièce jointe, un modèle de délibération.

Je vous précise qu'à défaut de délibération dans ce délai, votre décision sera réputé favorable.

J'ajoute qu'une règle de majorité qualifiée est prescrite puisque l'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Je vous remercie par avance de bien vouloir inscrire ce point à l'ordre du jour de votre prochain conseil municipal, puis de notifier au SDESM la délibération adoptée par votre conseil municipal et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président,
Pierre Yroud



P.J. 5 :

- Délibération n°2021-07 du comité syndical du 3 mars 2021, approuvant l'adhésion de la commune de Dampmart
- Délibération n°2021-13 du comité syndical du 3 mars 2021, approuvant l'adhésion de la commune de Claye Souilly
- Délibération n°2021-29 du comité syndical du 2 juin 2021, approuvant l'adhésion des communes de Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes
- Délibération n°2021-42 du comité syndical du 6 juillet 2021, approuvant l'adhésion des communes de Oissery et Moussy le Neuf
- Un modèle de délibération

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20211004-2021-SEPT-121-DE
Date de télétransmission : 04/10/2021
Date de réception préfecture : 04/10/2021

DELIBERATION N° 2021-07

Objet de la délibération : **ADHESION DE LA COMMUNE DE DAMPMART**

Nombre de membres	
Composant le comité	83
Membres en exercice	81
Présents Physiques	28
Présents par visio-conférence	26
Votants	57
Dont pouvoirs	3

Date de la convocation
25/02/2021

Date d'affichage
05/03/2021

L'an deux mille vingt et un le 3 mars à 15 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 25 février 2021 du président, Pierre Yvroud.

Membres du comité syndical présents physiquement :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, Mme Claire CAMIN, M. Alain CHANTRAIT, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Philippe DOUCE, M. Didier FENOUILLET, M. Michel GARD, M. Eric GRIMONT, M. Jacques ILLIEN, Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, M. Daniel LECUYER, M. Pascal MACHU, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Christian POTEAU, Mme Claude RAIMBOURG, M. Alain RODRIGUEZ, M. Anicet VESAIGNE, M. Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents par visio-conférence :

M. Julien AGUIN, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Freddy BODIN, M. Claude BONICI, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. François FORTIN, M. Pascal FOURNIER, M. Gérard GENEVIEVE, M. Bertrand GIRAUDEAU, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, Mme Laure LUCE, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Eric PIASECKI, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Dany ROUGERIE.

Délégués représentés :

M. Jean-Louis BOUCHUT, donne pouvoir à M. Michel GARD
M. Patrick MIKALEF donne pouvoir à M. Pascal COUROYER
M. Xavier FERREIRA, donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. Gérard BALLAND, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDÉ, M. Louis JACKSON, M. Michel LEGRAND, M. Benoît LOCART, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, M. Francis OUDOT, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Laurent ROUDAUT, M. Michael ROUSSEAU, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, Mme Cathy VEIL, M. Laurent YONNET

Secrétaire de séance : M. Christian POTEAU

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Dampmart du 17 décembre 2020, par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que l'adhésion des communes peut être envisagée au vu des éléments suivants fournis par cette dernière :

- contrat de concession en cours ;
- longueur déclarée des réseaux basse et haute tensions ;
- population concernée ;
- travaux d'électrification en cours sous maîtrise d'ouvrage de la commune ;
- emprunts en cours souscrits par la commune pour ses travaux d'électrification.

Considérant que la commune de Dampmart étant une commune de plus de 2 000 habitants, elle percevra l'intégralité de la taxe sur la consommation finale d'électricité ;

Considérant que la commune de Dampmart souhaite adhérer pour la compétence IRVE ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'Unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Dampmart pour la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

APPROUVE l'adhésion de la commune de Dampmart pour la compétence IRVE (Infrastructures de Recharges des Voitures Electriques).

AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du Syndicat.

DIT que la commune de Dampmart versera une contribution annuelle au SDESM à compter de la date de l'arrêté inter-préfectoral constatant l'adhésion.

DIT que les emprunts de la commune contractés pour les travaux sur le réseau basse tension ne sont pas repris par le SDESM.

DIT que la commune de Dampmart sera rattachée au territoire^{°2} Nord-Ouest seine-et-marnais.

AUTORISE Monsieur le Président de se rapprocher du concessionnaire ENEDIS en vue de modifier en conséquence le contrat de concession de la distribution publique d'énergie.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette adhésion et en particulier l'avenant au contrat de concession.

DELIBERATION N° 2021-13

Objet de la délibération : **ADHESION DE LA COMMUNE DE CLAYE-SOUILLY**

Nombre de membres	
Composant le comité	83
Membres en exercice	81
Présents Physiques	22
Présents par visio-conférence	28
Votants	57
Dont pouvoirs	7

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage
06/04/2021

L'an deux mille vingt et un le 1^{er} avril à 15 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 25 mars 2021 du président, Pierre Yvroud.

Membres du comité syndical présents physiquement :

M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Benoît BLANC, M. Alain CHANTRAIT, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. Philippe DOUCE, M. Gilles DURAND, M. Didier FENOUILLET, M. Xavier FERREIRA, M. Michel GARD, M. Jacques ILLIEN, M. Michel LEGRAND, Mme Laure LUCE, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Christian POTEAU, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Alain RODRIGUEZ, M. Anicet VESAIGNE, M. Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents par visio-conférence :

Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Freddy BODIN, M. Dominique BOSSE, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Pascal COUROYER, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, M. Christophe DUCHENE, M. François FORTIN, M. Pascal FOURNIER, M. Gérard GENEVIEVE, M. Louis JACKSON, M. Ali KAMECHE, M. Pascal MACHU, M. Franck MARECHAL, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Patrick NOTTIN, M. Eric PIASECKI, Mme Claude RAIMBOURG, M. Laurent ROUDAUT, M. Dany ROUGERIE, M. Michael ROUSSEAU, Mme Cathy VEIL.

Délégués représentés :

M. Julien AGUIN, donne pouvoir à M. Michel GARD
M. Michel BAZERBES, donne pouvoir à M. Philippe BAPTIST
M. Bertrand GIRAUDEAU, donne pouvoir à M. Francis CHESNE
M. Ikbal KHLAS, donne pouvoir à M. Christophe MARTINET
Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, donne pouvoir à Mme Isabelle PERIGAULT
M. Alban LANSELLE, donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Bernard MICHELOT, donne pouvoir à M. Pierre YVROUD

Délégués excusés :

M. Gérard BALLAND, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Bruno BERTHINEAU, M. Claude BONICI, M. Yves DELAYE, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Michel DUBARRY, M. Philippe FASSELER, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDÉ, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Patrick MIKALEF, M. Rachid NEDATI, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis OUDOT, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANGLADE

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune de Claye-Souilly du 15 mars 2021, par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que l'adhésion des communes peut être envisagée au vu des éléments suivants fournis par cette dernière :

- contrat de concession en cours ;
- longueur déclarée des réseaux basse et haute tensions ;
- population concernée ;
- travaux d'électrification en cours sous maîtrise d'ouvrage de la commune ;
- emprunts en cours souscrits par la commune pour ses travaux d'électrification.

Considérant que la commune de Claye-Souilly étant une commune de plus de 2 000 habitants, elle percevra l'intégralité de la taxe sur la consommation finale d'électricité ;

Considérant que la commune de Claye-Souilly souhaite adhérer pour la compétence IRVE ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'Unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Claye-Souilly pour la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

APPROUVE l'adhésion de la commune de Claye-Souilly pour la compétence IRVE (Infrastructures de Recharges des Voitures Electriques).

AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du Syndicat.

DIT que la commune de Claye-Souilly versera une contribution annuelle au SDESM à compter de la date de l'arrêté inter-préfectoral constatant l'adhésion.

DIT que les emprunts de la commune contractés pour les travaux sur le réseau basse tension ne sont pas repris par le SDESM.

DIT que la commune de Claye-Souilly sera rattachée au territoire^{°2} Nord-Ouest seine-et-marnais.

AUTORISE Monsieur le Président de se rapprocher du concessionnaire ENEDIS en vue de modifier en conséquence le contrat de concession de la distribution publique d'énergie.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette adhésion et en particulier l'avenant au contrat de concession.

DELIBERATION N° 2021-29

Objet de la délibération : **ADHESION DES COMMUNES DE ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY-LE-NEUF, PRECY-SUR-MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES**

Nombre de membres	
Composant le comité	83
Membres en exercice	81
Présents Physiques	22
Présents par visio-conférence	15
Votants	43
Dont pouvoirs	6

Date de la convocation
27/05/2021

Date d'affichage
04/06/2021

L'an deux mille vingt et un le 2 juin à 15 heures, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mai 2021 du président, Pierre Yvroud.

Membres du comité syndical présents physiquement :

M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Freddy BODIN, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Francis CHESNE, M. Segundo COFRECES, M. Philippe DOUCE, M. Didier FENOUILLET, M. Pascal FOURNIER, M. Michel GARD, M. Jacques ILLIEN, M. Pascal MACHU, M. Christophe MARTINET, M. Christian POTEAU, Mme Claude RAIMBOURG, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Alain RODRIGUEZ, M. Anicet VESAIGNE, M. Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents par visio-conférence :

Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Michel DUBARRY, M. José GALLARDO, M. Bertrand GIRAUDEAU, M. Louis JACKSON, M. Ikbal KHLAS, Mme Laure LUCE, M. Franck MARECHAL, M. Patrick MIKALEF, Mme Isabelle MIRAS, M. Eric PIASECKI, M. Dany ROUGERIE, Mme Cathy VEIL.

Délégués représentés :

Mme Stéphanie AUZIAS, donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Benoît LOCART, donne pouvoir à M. Pascal FOURNIER
M. Frédéric MOREL, donne pouvoir à M. Christian POTEAU
M. Achille HOURDÉ, donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. François FORTIN, donne pouvoir à M. Jacques ILLIEN
M. Jean-Louis BOUCHUT, donne pouvoir à M. Michel GARD

Délégués excusés :

M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Gérard BALLAND, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. Gérard GENEVIEVE, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Ali KAMECHE, Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, M. Alban LANSSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, M. Rachid NEDATI, M. Patrick NOTTIN, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis OUDOT, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Laurent ROUDAUT, M. Michael ROUSSEAU, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Didier FENOUILLET

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Annet-sur-Marne du 6 mars 2021, Charmentray du 26 mai 2021, de Compans du 27 mars 2021, de Gesvres le Chapitre du 17 mai 2021, de Gressy du 27 février 2021, d'Ivorny du 19 mars 2021, de Mauregard du 29 avril 2021, du Mesnil-Amelot du 10 avril 2021, de Moussy-le-Neuf du 8 février 2021, de Precy-sur-Marne du 10 avril 2021, de Villevaudé du 12 mai 2021, de Vinantes du 22 mars 2021 et de Montgé en Goële du 20 mai 2021, par lesquelles celles-ci sollicitent leur adhésion au SDESM ;

Considérant que les communes d'Annet sur Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy le Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes ont demandé leur retrait du SIER de Claye dont elles sont membres ;

Considérant que les communes d'Annet sur Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy le Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes décident que le SDESM percevra la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Le coefficient appliqué sera celui du SDESM ;

Considérant que les communes d'Annet sur Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy le Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes souhaitent adhérer pour la compétence l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que les communes de Compans, Gressy, Mauregard et Montgé en Goële souhaitent adhérer pour la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de gaz ;

Considérant que les communes de Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Mauregard et Montgé en Goële souhaitent adhérer pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que selon l'article 3.1 des statuts du SDESM, toute adhésion vaut transfert de la compétence l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'Unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion des communes d'Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy-sur-Marne, Villevaudé et Vinantes souhaitent adhérer pour la compétence l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

APPROUVE l'adhésion des communes de Charmentray, Compans, Gressy, Mauregard et Montgé en Goële pour la compétence d'autorité organisatrice de la distribution gaz.

APPROUVE l'adhésion des communes de Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Mauregard et Montgé en Goële pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur ces demandes d'adhésion et d'élargissement du périmètre du Syndicat.

DIT que d'Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy-sur-Marne, Villevaudé et Vinantes seront rattachées au territoire 2 Nord-Ouest seine-et-marnais.

DELIBERATION N° 2021-42

Objet de la délibération : **ADHESION DES COMMUNES DE OISSERY ET MOUSSY-LE-NEUF**

Nombre de membres	
Composant le comité	83
Membres en exercice	81
Présents Physiques	29
Présents par visio- conférence	14
Votants	49
Dont pouvoirs	6

Date de la convocation
29/06/2021

Date d'affichage
08/07/2021

L'an deux mille vingt et un le 6 juillet à 14 heures et 30 minutes, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 29 juin 2021 du président, Pierre Yvroud.

Membres du comité syndical présents physiquement :

M. Jean-Paul ANGLADE, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Gérard BALLAND, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jean Daniel BEAUDI, M. Claude BONICI, M. Dominique BOSSE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Alain CHANTRAIT, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, M. Alexandre DENAMIEL, M. Gilles DURAND, M. Philippe FASSELER, M. Didier FENOUILLET, M. François FORTIN, Mme Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, M. Michel LEGRAND, Mme Laure LUCE, M. Pascal MACHU, M. Christophe MARTINET, Mme Isabelle PERIGAULT, M. Eric PIASECKI, Mme Claude RAIMBOURG, M. Alain RODRIGUEZ, M. Michael ROUSSEAU, M. Anicet VESAIGNE, M. Pierre YVROUD.

Membres du comité syndical présents par visio-conférence :

Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Freddy BODIN, Mme Claire CAMIN, M. Jacques DELPORTE, M. Michel DUBARRY, M. Christophe DUCHENE, M. Michel GARD, M. Gérard GENEVIEVE, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Christian POTEAU, M. Gilles ROSSIGNEUX, Mme Cathy VEIL.

Délégués représentés :

M. Julien AGUIN, donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Francis CHESNE, donne pouvoir à Mme Bernadette BEAUVAIS
M. Ikbal KHLAS, donne pouvoir à M. Christophe MARTINET,
M. Alban LANSELLE, donne pouvoir à M. Christophe MARTINET,
M. Dany ROUGERIE, donne pouvoir à M. Jacques DELPORTE
M. Patrick NOTTIN, donne pouvoir à Mme Claude RAIMBOURG

Délégués excusés :

M. Jean-Michel BELHOMME, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Pascal COUROYER, M. Yves DELAYE, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Philippe DOUCE, M. Xavier FERREIRA, M. Pascal FOURNIER, M. José GALLARDO, M. Bertrand GIRAUDEAU, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Achille HOURDÉ, M. Jacques ILLIEN, M. Louis JACKSON, M. Ali KAMECHE, M. Daniel LECUYER, M. Benoît LOCART, M. Franck MARECHAL, M. Bernard MICHELOT, M. Patrick MIKALEF, M. Rachid NEDATI, M. Francis OUDOT, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Laurent ROUDAUT, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Alexandre DENAMIEL

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Oissery du 5 juin 2021 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Moussy-le-Neuf du 8 février 2021 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Moussy-le-Neuf du 21 juin 2021 corrigeant la délibération du 8 février 2021 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM et le transfert des compétences d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et la compétence d'installation et d'exploitation-maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Considérant que les communes de Oissery et Moussy-le-Neuf ont demandé leur retrait du SIER de Claye dont elles sont membres ;

Considérant que les communes de Oissery et Moussy-le-Neuf décident que le SDESM percevra la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Le coefficient appliqué sera celui du SDESM ;

Considérant que les communes de Oissery et Moussy-le-Neuf souhaitent adhérer pour la compétence l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité ;

Considérant que les communes de de Oissery et Moussy-le-Neuf souhaitent adhérer pour la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz ;

Considérant que les communes de Oissery et Moussy-le-Neuf souhaitent adhérer pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'Unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion des communes de Oissery et Moussy-le-Neuf pour la compétence l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

APPROUVE l'adhésion des communes de Oissery et Moussy-le-Neuf pour la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

APPROUVE l'adhésion des communes de Oissery et Moussy-le-Neuf pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur ces demandes d'adhésion et d'élargissement du périmètre du Syndicat.

DIT que de Oissery et Moussy-le-Neuf seront rattachées au territoire 2 Nord-Ouest seine-et-marnais.